IV.

L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS ET LES PROTESTANTS

APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION [1]

Le protestantisme, en rompant l'unité religieuse de la France, avait introduit au plus intime de la nation une cause de troubles et de désordres incessants. L'autorité royale ne pouvait fermer les yeux sur cet état de choses et ses conséquences. C'était encore un grave souci pour les évêques et tous les membres du clergé, préoccupés surtout des dangers que l'hérésie faisait courir aux âmes. Comment faire disparaître un mal dont la politique et la religion avaient également à se plaindre? En d'autres termes, comment ramener les protestants à la foi catholique et à l'unité religieuse?

Le clergé, agent providentiel d'un retour si désirable, avait à sa disposition les multiples ressources de l'apostolat. Mais la sagesse et l'intelligence des évêques, le dévouement et le savoir-faire des curés et des religieux, ne sauraient obtenir un succès définitif, sans le concours efficace de la puissance politique. Dès lors, une nouvelle question se pose : comment harmoniser cette double action religieuse et politique? Comment assigner à chacune la sphère où elle devra se mouvoir? Comment, après une sage distribution des rôles, assurer cette continuité et cette unité de direction, sans lesquelles les efforts les plus généreux risquent d'échouer?

On sentait généralement le besoin de se préparer avec cette prudence. Par malheur, la réalité ne répondait pas toujours au bon vouloir. C'est faute d'avoir assez mûri et harmonisé leur action contre le protestantisme que le roi et les évêques eurent souvent à déplorer l'insuccès relatif de leurs efforts. La nécessité d'une organisation forte et sage de l'action religieuse se fit surtout sentir après la révoca-

[1] ARCHIVES DE L'HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA FRANCE. *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des Réformés (1698)*, publiés avec une introduction, des appendices et des notes, par Jean LEMOINE. Paris, Alph. Picard et fils, 1902. In-8 de XLVIII-412 p.

tion de l'édit de Nantes. Louis XIV et ses ministres s'en préoccupèrent. Les hauts fonctionnaires et les évêques devaient entrer dans leurs vues. Le premier volume, que vient de publier la SOCIÉTÉ DES ARCHIVES RELIGIEUSES DE L'HISTOIRE DE FRANCE, nous en fournit la preuve.

Les mesures énergiques qui avaient suivi la révocation de l'édit de Nantes pouvaient faire croire à une ruine complète du protestantisme. Les ministres étaient bannis; les temples, rasés, et les exercices du culte hérétique, sévèrement prohibés. Si des réformés avaient, en grand nombre, pris spontanément la route de l'Angleterre, des Pays-Bas, de la Prusse ou de la Suisse, et causé par là un préjudice très grave aux intérêts industriels et commerciaux de la France, la majorité de ceux qui restaient dans le pays avait renoncé à l'hérésie et s'était fait inscrire sur la liste des enfants de l'Église catholique. Ils reçurent le nom de « réunis » ou de « nouveaux catholiques. » Les évêques, témoins de ces abjurations, rappelaient dans la suite la sincérité au moins apparente et même l'empressement avec lesquels la plupart abandonnaient leur religion. Toujours est-il que, au début, ils remplissaient exactement leurs devoirs de catholiques, assistant à la messe les dimanches et fêtes, communiant à Pâques, observant les jeûnes et les abstinences, etc.

Mais ces bonnes dispositions furent de courte durée. Moins de dix ans après la révocation de l'édit de Nantes, on vit les « nouveaux catholiques » pratiquement éloignés de l'Église. Ils se trouvaient protestants de cœur. Comme l'absence de ministres et le défaut de temples leur rendaient impossibles les exercices de la religion réformée et qu'il leur était difficile d'organiser des assemblées pieuses, ils s'abstenaient de toute pratique religieuse et vivaient dans une complète indifférence. Les diocèses du Midi étaient, plus que ceux du centre et du nord, désolés par cette sorte d'apostasie. Dans ces dernières régions, les protestants étaient moins nombreux. Ceux qui abjurèrent n'eurent pas à subir les influences déplorables que nous devrons bientôt constater au sud. S'il y avait parmi eux des récalcitrants, leur petit nombre les réduisait à l'impuissance.

Tout autre était la situation des diocèses du Midi et de quelques-uns de l'Ouest. L'intendant de la Rochelle appelle l'attention du Roi sur un fait d'une gravité spéciale. Les *réunis* du diocèse de Saintes avaient pris les sacrements de l'Église dans une telle horreur que beaucoup refusaient de se marier. Plusieurs s'en allaient, il est vrai, en Angleterre ou en Hollande, contracter mariage devant des ministres de la religion réformée et revenaient ensuite chez eux. Mais c'était le plus petit nombre. Les autres se condamnaient au célibat. Cet état de choses, joint à l'émigration, avait fait descendre de 400,000 à

300,000 la population du diocèse [1]. On avait ailleurs moins de scrupule. Les unions se contractaient sans cérémonie religieuse et sans déclaration; ces concubinages, en se multipliant, faisaient surgir de graves inconvénients.

D'où provenaient toutes ces défections ? Telle est la question qui se présente d'elle-même à l'esprit. Il a fallu, pour les provoquer et les rendre durables et obstinées, tout un ensemble de circonstances dont l'histoire conserve le souvenir. La conduite des membres du clergé et des représentants du Roi avec les nouveaux catholiques manquait d'unité; les évêques et les intendants n'ont aucune peine à le reconnaître. Il n'en fallait pas davantage pour déconcerter le zèle des hommes d'action et donner aux récalcitrants mille raisons de leur échapper. Beaucoup parmi ces derniers s'excusaient de manquer la messe, en déclarant que le Roi ne l'exigeait pas; et ils alléguaient, à l'appui de leur prétention, la liberté dont jouissaient leurs coreligionnaires d'autres contrées. Les intendants et leurs agents étaient, dans ces conditions, exposés à toutes les incohérences de l'arbitraire; cela ne faisait qu'accroître les difficultés. Et on conçoit aisément la légitimité des plaintes formulées à ce sujet par les évêques. Le clergé n'était pas lui-même sans mériter quelques reproches. Les intendants se plaignaient avec raison des embarras que leur causait le zèle indiscret de certains prêtres. Ce n'est pas tout. L'intendant du Languedoc et l'évêque de Viviers sont d'accord pour dénoncer l'insuffisance morale et intellectuelle des curés, au moins dans les paroisses des Cévennes. Le premier écrivait à M. de Châteauneuf, le 22 août 1698 : « Il arrive très souvent qu'il y a dans les paroisses, principalement des Cévennes et du Vivarais, des curés qui ne sont pas vicieux par leurs mœurs, mais qui sont si ignorants qu'ils ne peuvent en aucune manière instruire les nouveaux convertis [2]. » « La plus grande partie des curés sont très ignorants, avait-il précédemment déclaré dans un autre mémoire, et les catholiques aussi bien que les huguenots sont très malcontents de leur conduite [3]. » Aussi verrons-nous les évêques réclamer la présence au milieu des réunis de prêtres instruits et vertueux. Cela s'imposait d'autant plus que les préjugés des protestants contre les religieux les portaient à n'accepter guère que l'action du clergé séculier.

Ces constatations, quelle que soit leur importance, ne suffisent pas à expliquer l'état d'esprit de la plupart des protestants réunis. Il faut

[1] Lettre de M. Bégon, intendant de La Rochelle, 8 mai 1695, dans *Mémoires des évêques de France*, p. 350.

[2] Ouv. cité, p. 318.

[3] Ouv. cité, p. 311. Voir ce que dit sur ce sujet l'évêque de Viviers dans son *Mémoire*, p. 265.

chercher une autre cause, dont l'influence a été beaucoup plus efficace et profonde.

En dehors d'un certain nombre d'hommes très sincèrement convertis, dont la vie resta toujours exemplaire, la masse des nouveaux catholiques était plutôt faite pour se laisser conduire. La peur et l'entraînement n'avaient pas été sans contribuer à leur abjuration. Ils conservaient dans leur cœur un attachement au culte sacrifié qu'une action étrangère pourrait habilement raviver. C'est ce qui eut lieu. Voici comment les choses se passèrent dans le Dauphiné. Tout alla bien jusqu'en 1686. Mais alors, « les choses ont changé de face, et, à la réserve d'un petit nombre, dans Grenoble et dans quelques autres villes, les autres sont pires qu'ils n'étaient avant leur abjuration. » C'est l'évêque Étienne Le Camus qui parle. « Je ne peux attribuer un changement si prompt et si universel qu'aux lettres circulaires que les hérétiques des Cévennes et du Vivarais et les réfugiés à Genève et en Suisse leur ont écrites, les assurant que le prince d'Orange les rétablirait dans le libre exercice de leur religion [1]. »

Ils ne se bornaient pas à échanger des lettres, on peut en être assuré.

Que se passait-il dans le Vivarais et les Cévennes ? L'évêque de Viviers, Charles-Antoine de la Garde Chambonas, va nous le dire. Les conversions lui avaient paru sincères, même empressées. Les consistoriaux montraient seuls de la réserve et de l'humeur. Ils formaient l'état-major des communautés protestantes. Convertis à regret, ils ne se résignèrent jamais à voir leur puissance anéantie. Faits à la joie du gouvernement, implacables, orgueilleux, ils voulaient coûte que coûte rester quelque chose. Les protestants étrangers, ennemis de la France, avec qui le Roi et ses armées étaient aux prises, avaient leur confiance et leur affection. En attendant d'eux un concours efficace, ils mettaient tout en œuvre pour rétablir leur autorité personnelle : « l'industrie, l'artifice, le déguisement, le mensonge.... Ils se flattaient de tout mettre en combustion dans le royaume sans égard pour les lois divines et humaines, sans respect pour le Roi et sans considération pour la patrie. » Ce sont eux surtout qui entretenaient chez leurs coreligionnaires « le désir continuel de se tirer de l'état monarchique pour pouvoir vivre en républicains [2]. »

Il faut voir dans ces *consistoriaux* des meneurs intéressés et fanatiques, qui, par leurs propos et leurs libelles, subornaient les faibles et excitaient les femmes, restées plus que les hommes fidèles d'esprit au calvinisme. On les trouve encore dans le diocèse d'Alais, où

[1] *Mémoire concernant les nouveaux convertis du diocèse de Grenoble*, p. 269.
[2] *Mémoire au cardinal de Noailles, archevêque de Paris*, ouv. cité, 239-240.

l'évêque, François Chevalier de Saulx, les qualifie « chefs des malintentionnés, faisant tous leurs efforts pour débaucher les peuples à mesure qu'on agit pour les rendre catholiques [1] » ; dans le diocèse de Nimes, où Fléchier fait de leur influence et de la crainte d'encourir leur inimitié l'un des motifs qui empêchent un grand nombre de nouveaux catholiques de pratiquer [2] ; dans celui de Montpellier, où l'évêque, Colbert de Croissy, les traite de « chefs de parti et de prédicants [3] » ; dans celui de Rieux, où l'évêque, Antoine-François de Berthier, représente ces « vieux piliers de consistoire » comme la cause unique du mal. « La difficulté qu'il faut surmonter étant une affaire de cabale et non pas de religion, il ne faut que détruire la cabale. Cette cabale roule dans chaque lieu où il y avait exercice sur un consistoire secret [4]. » Le prélat conclut en réclamant le bannissement de ces hommes turbulents, les vrais fauteurs des troubles.

Le rôle néfaste joué par ces agitateurs ne pouvait échapper à la vigilance de l'intendant du Languedoc, Lamoignon de Bâville. « Ces chefs de parti, écrit-il dans son mémoire à M. de Châteauneuf, qui, ayant été les chefs du consistoire avant la conversion générale, conservent toujours la même autorité et entretiennent l'esprit de cabale [5]. » Les ministres, réfugiés en Suisse ou en Angleterre, s'appuyaient sur eux pour continuer leur action directrice sur leurs anciens fidèles. Quelques *nouveaux catholiques* de Normandie leur servaient volontiers d'intermédiaires [6].

Les *consistoriaux* trouvaient de précieux auxiliaires dans certains réunis, investis de charges importantes, bien qu'ayant renoncé aux pratiques du catholicisme. Bâville et les évêques signalent, entre autres, les officiers de justice, maires, médecins et apothicaires, « mauvais convertis, qui par leurs exemples, leurs conseils, leur action, faisaient un grand mal » ; les médecins et les pharmaciens surtout, qui s'érigeaient parfois en ministres auprès des malades [7].

Chose digne de remarque : la présence de ces *consistoriaux* et leur action sont constatées dans les pays où la fermentation hérétique fut la plus active à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. Il n'est pas téméraire de rejeter sur eux la responsabilité des troubles qui amenèrent des répressions sanglantes. Les nouveaux catholiques ne se bornaient pas à s'éloigner de l'Église et des sacrements. Ils se

[1] *Mémoire touchant les nouveaux catholiques*, p. 215.
[2] P. 202.
[3] P. 196.
[4] P. 172.
[5] P. 317.
[6] *Mémoire de l'intendant de Normandie*, p. 356-357.
[7] P. 317.

réunissaient en assemblées clandestines. Malgré le désarmement, ils conservaient en cachette des armes pour s'en servir au besoin. D'autres, sollicités par les émigrés, prenaient la route des nations hérétiques. Cette agitation et ces relations causaient de légitimes inquiétudes, surtout quand ces peuples étaient en guerre avec la France.

Louis XIV, avant d'appliquer au mal un remède efficace, voulut s'entourer de tous les conseils propres à l'éclairer. Pendant que Pontchartrain demandait aux intendants leur opinion, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, écrivait aux évêques pour savoir leur pensée sur la manière de traiter les anciens hérétiques mal convertis. Nous ne dirons rien des mémoires envoyés par les archevêques de Sens et de Reims, les évêques de Meaux, de Chartres, de Châlons, de Soissons et des diocèses du centre. Les nouveaux convertis étaient peu nombreux dans les paroisses soumises à leur juridiction. Ils constatent à regret l'indifférence religieuse à laquelle beaucoup s'abandonnent et reconnaissent que le Roi peut et doit prendre des mesures pour les ramener, mais leurs réponses sont loin d'offrir le même intérêt que celles des prélats du Midi. Ces derniers se montrent beaucoup plus préoccupés de la situation difficile créée dans leurs diocèses par l'attitude de ces hommes, huguenots d'esprit et de cœur. La lecture des rapports communiqués par les intendants produit la même impression.

Le cardinal de Noailles, dans sa lettre aux évêques, ne cache pas son sentiment personnel. Tout en demandant le maintien intégral de la révocation de l'édit de Nantes et une intervention nette de l'autorité royale pour assurer son observation fidèle, il se montre hostile à l'emploi des mesures rigoureuses contre les individus. Comme les évêques des diocèses voisins de Paris, il croit sage de ne point obliger les nouveaux catholiques à l'assistance à la messe. C'est pour préparer sur ce point et sur tous les autres une entente parfaite qu'il consulte, au nom du Roi, les évêques intéressés à ce grave sujet [1].

Évêques et intendants sont d'accord pour demander une grande unité de conduite. L'évêque de Saint-Pons, Pierre de Percin de Montgaillard, croit même qu'il y aurait lieu de réunir à cet effet un concile national [2]. Ils réclament tous la suppression des assemblées hérétiques. L'instruction religieuse des réunis et de leurs enfants est, cela va sans dire, le principal objet de leur sollicitude. Nous avons parlé de l'insuffisance de certains curés. Il fallait à tout prix les remplacer par des hommes plus capables. Mais comment faire, lorsque ces prêtres, propriétaires de leur titre, refusaient un changement ? Il y aurait

[1] *Lettre du cardinal de Noailles aux évêques du Languedoc*, p. 360-361.
[2] *Mémoire au cardinal de Noailles*, p. 179.

à étendre sur ce point les droits des évêques. Le ministère des curés ne pouvait suffire à tous les besoins. Les missions exerçaient une influence salutaire. « Il serait nécessaire, d'après le sentiment de Bâville, d'établir dans quelques endroits du Vivarais et des Cévennes des prêtres de Saint-Lazare qui apprendraient, par leurs bons exemples, la manière dont les prêtres doivent vivre, et, selon leur institution, iraient prêcher de village en village, ce qui ferait plus de fruit que des missions passagères [1]. »

Tous les soins donnés à la bonne éducation et à l'instruction religieuse des enfants risquaient d'échouer, s'ils ne trouvaient pas au sein de leur famille la fidélité aux exercices de la religion catholique. Mais que faire pour l'imposer aux adultes ? Car il ne suffisait pas de les soustraire à la mauvaise influence des consistoriaux et de leurs adeptes. Les évêques du Languedoc et l'intendant Bâville ne se font aucune illusion. Le plus instruit et le plus modéré de tous, Fléchier, ne croit guère à l'efficacité de la douceur. L'expérience acquise par un long séjour dans le diocèse de Nîmes et des relations continuelles avec les nouveaux catholiques donnent à ses paroles un grand poids.

« Chargé dans mon seul diocèse de quarante mille nouveaux convertis, avec lesquels je converse depuis onze ans et dont je vois les dispositions présentes, je reconnais, comme saint Augustin le reconnut de son temps, que la prédication, la raison, la dispute, la conférence et tous les offices de la charité et de la sollicitude pastorale n'avancent guère leur conversion, s'ils ne sont soutenus de la crainte des lois et des ordonnances du prince.... Depuis huit ou dix ans qu'on les a laissés dans leur liberté, quoi qu'on ait écrit ou prêché, en a-t-on vu revenir quelqu'un ?.... Il faut donc affaiblir ce parti en guérissant leur ignorance non par des controverses odieuses, mais par des enseignements solides et par des explications judicieuses de nos mystères, et brisant pour ainsi dire leur endurcissement *par une autorité prudente mais forte qui les réduise du moins à se faire instruire.* Ce sont les deux moyens de ramener les hérétiques dans le sein de l'Église, l'instruction et la crainte [2]. » Plus loin, l'évêque de Nimes précise davantage son sentiment : « Je crois que le roi peut et, si j'ose le dire, doit obliger les nouveaux convertis d'aller à l'église écouter les instructions et assister à la messe. Il s'agit de ramener une multitude à l'unité de la foi, ce qui ne peut se faire sans les convoquer dans un même lieu.... Ils ne sont pas dans l'état des catéchu-

[1] *Mémoire au sujet des remèdes qu'on peut apporter en Languedoc pour la conversion des protestants*, p. 311.
[2] *Mémoire au cardinal de Noailles*, p. 200-201.

mènes ou infidèles ; ils reconnaissent Jésus-Christ par profession, ils ont été baptisés en son nom..., ils se sont soumis à l'Église par un engagement solennel, je veux dire par un acte public accompagné d'affirmation et de serment, sans qu'il paraisse aucune rétractation, du moins publique ; la foi de leur abjuration enregistrée dans nos greffes subsiste toujours à notre égard, nous avons droit de les considérer comme nos frères, quand même leur réunion ne serait que feinte [1]. »

Tel est aussi le sentiment des collègues de Fléchier. Ils lui donnent une importance si grande qu'ils ne reculent pas devant le labeur de longues dissertations basées sur l'histoire, le droit et la théologie pour le motiver avec plus de force. François Chevalier de Saulx, évêque d'Alais, va même jusqu'à déclarer les nouveaux convertis soumis à l'obligation de communier le jour de Pâques. Ne sont-ils pas, en effet, tenus, comme tous les catholiques, d'observer les prescriptions du canon *Omnis utriusque sexus* [2] ? La crainte des communions sacrilèges empêchait tous les autres prélats d'adopter cette opinion excessive.

L'évêque de Saint-Pons tombait dans l'excès contraire. Non content de ne pas imposer aux réunis l'assistance à la messe, à l'exemple de Bossuet et des évêques du Centre et du Nord, il prétendait même qu'on n'avait pas le droit de la leur permettre. Les arguments qu'il invoque à l'appui de sa thèse ne résistent guère à l'épreuve d'un examen sérieux [3].

Puisque les nouveaux convertis sont tenus de suivre les instructions et d'entendre la messe, que va-t-on faire pour rendre cette obligation efficace ? Les évêques demandent que l'autorité royale intervienne. Mais plusieurs parmi eux se figurent qu'il sera inutile d'exercer la moindre pression. Les réunis sont les sujets très fidèles du Roi, pensent-ils. Comment hésiteraient-ils à remplir tous leurs devoirs de catholiques du jour où le Roi leur aurait fait connaître sa volonté formelle ? L'insistance avec laquelle les consistoriaux leur citaient l'exemple des provinces où leurs coreligionnaires avaient pleine liberté, leur laissait entendre que le Roi ne tenait pas à les voir à la messe. Mais il ne fallait pas être un pessimiste obstiné pour qualifier ces espérances d'illusoires. Le retour de ces hommes aux pratiques du catholicisme ne pouvait s'effectuer avec tant de facilité.

Les évêques clairvoyants savaient que l'autorité possède des moyens très efficaces de fortifier le bon vouloir des faibles. La crainte

[1] *Ibid.*, p. 206.
[2] P. 213-237, où il motive longuement son avis.
[3] P. 181-183.

de la famille, le prestige des consistoriaux, les retiennent. A cette influence pernicieuse il faut opposer une influence salutaire. Les représentants du Roi n'ont qu'à fermer l'accès des fonctions importantes et enviées aux hommes qui ne sont pas fidèles aux exercices du culte catholique. Qu'il est facile de multiplier les encouragements discrets et pratiques, sans violenter les consciences ! Quels que soient la bonne volonté des intendants et leur zèle à seconder les évêques, il est bon de prévoir que tous les réunis ne se prêteraient pas à leur action avec le même empressement. Beaucoup même résisteraient. Quelle conduite tenir à leur égard ?

L'évêque d'Alais, qui voulait rendre obligatoire la communion pascale, ne veut à aucun prix l'emploi des mesures violentes. « C'est tout perdre que de ne pas les obliger, écrit-il. Je ne dis pas forcer, mais obliger, c'est-à-dire exciter et engager par des voies charitables qui ont été marquées dans ce mémoire ou autres équivalentes [1]. » Mais revenons à Fléchier ; personne ne s'est mieux que lui rendu compte de l'état des esprits. « L'esprit humain, soit pour introduire la vérité, soit pour introduire l'erreur, se conduit par certains principes qui se renouvellent selon les temps, et ce que saint Augustin rapporte des Donatistes se vérifie dans presque toutes les circonstances dans la conduite des hérétiques d'aujourd'hui. Il est donc à propos de tenir à leur égard la même conduite. Cette secte-ci doit finir comme les autres ont fini, par la diligence et l'application des prélats et par l'autorité du prince, un peu par persuasion et par remontrances, un peu par commandement et par contrainte.

« Je n'entends point par ce mot des moyens durs et violents, mais des remèdes efficaces, je parle d'une contrainte qui porte à la conversion et non pas au désespoir, qui soit plutôt une correction qu'un châtiment, qui n'éloigne pas et n'aigrisse pas ceux qui sont méchants et qui n'inquiète pas ceux qui sont ou qui veulent devenir bons, qui les pousse mais qui ne les frappe pas, et que ce ne soit pas tant une punition de l'erreur où ils sont qu'un avertissement de la quitter [2]. »

On ne saurait témoigner plus de modération.

L'intendant du Languedoc lui-même préconise l'à-propos de la discrétion et de la douceur. « Les contraintes doivent être sages et modérées, écrit-il, et quand les nouveaux convertis verront qu'on ne leur demande rien à présent que de faire instruire leurs enfants dans les écoles publiques et de venir eux-mêmes à la messe, je suis

[1] P. 236-237. Les voies charitables dont il parle ont été proposées plus haut, p. 220.

[2] P. 204. Fléchier prend soin de dire que cette douceur ne saurait être de mise avec les séditieux qui, contrairement aux édits, excitent des troubles, etc.

persuadé qu'ils prendront, eux, leur résolution [1]. » Dans un autre mémoire où il s'exprime avec plus de netteté, on le voit s'écarter de cette douceur et réclamer contre les « gens mutins, désobéissants et parlant mal de la religion » la prison, « s'ils sont du menu peuple, » et le bannissement de leur province, s'ils appartiennent aux classes supérieures [2]. Bàville prend soin, il est vrai, de ne pas faire retomber l'odieux de ces mesures sur les membres du clergé. « Cette espèce de contrainte, déclare-t-il, ne doit jamais venir des ecclésiastiques, qui doivent toujours parler avec une extrême douceur et ne pas sortir des termes que la charité leur prescrit. Il ne s'agit que de savoir si la puissance temporelle peut tenir ce discours : *il faut aller à l'église, il faut aller à la messe* [3]. »

La modération empreinte dans tous ces documents contraste avec la rigueur déployée en d'autres circonstances par les intendants du roi. Les catholiques de France ne veulent pas imiter les protestants de l'Angleterre et des royaumes du nord, qui ne reculaient devant aucune violence contre les papistes. Tout chez eux les porte alors aux ménagements. Le roi a triomphé par les armes des puissances hérétiques, ses ennemies du dehors. Les calvinistes de l'intérieur, leurs alliés naturels, ne peuvent plus attendre de leur victoire un changement à leur situation. La prudence leur impose donc le calme. Pourquoi les représentants de Louis XIV auraient-ils troublé ces bonnes dispositions ? Elles leur sont trop favorables.

Tout autre fut leur conduite, lorsqu'ils se trouvèrent en face d'hommes profitant de la guerre extérieure pour allumer la guerre civile sous un prétexte religieux. Les querelles doctrinales se doublaient alors de désordres politiques. La politique avait le devoir d'intervenir avec la force et la rigueur que comporte son action dans des circonstances aussi graves. L'historien ne saurait l'oublier.

Les mémoires des évêques et des intendants arrivèrent à Versailles. L'archevêque de Paris, qui étudia les premiers, a laissé dans un rapport au roi son impression personnelle. Son langage est celui d'un évêque. Après avoir développé son sentiment sur une action apostolique et son efficacité, il conclut en ces termes :

« Je sais que ces moyens sont longs, mais quoi que l'on fasse, la conversion de ce qui reste en France de mal convertis n'est pas un ouvrage de peu d'années. Nous avons l'exemple de l'Espagne, où les conversions forcées et précipitées produisirent ces mauvais chrétiens que l'on nomme moresques, et qu'il faut chasser cent ans après en

[1] P. 299.
[2] P. 309.
[3] P. 306.

dépeuplant le pays[1].... » Inutile d'ajouter que le cardinal de Noailles ne partage pas l'opinion de ceux qui voulaient obliger les nouveaux catholiques à l'assistance aux offices. Son avis prévalut dans les conseils du roi.

Les sentiments développés en cette circonstance par le cardinal de Noailles et la plupart des membres de l'épiscopat contrastent singulièrement avec ceux que leur attribuent les historiens protestants et les philosophes humanitaires du XVIIIe siècle. Ceux-ci ont tout fait pour s'attribuer, aux yeux du public, l'honneur d'avoir les premiers réclamé des mesures de douceur à l'endroit des hérétiques.

Après avoir mûrement délibéré sur cette grave question, Louis XIV publia sa déclaration du 13 décembre 1698, qui fut bientôt suivie d'instructions particulières adressées aux intendants et aux évêques. C'est bien le cas de redire les paroles de Rulhière, que M. Lemoine a mises en tête de son volume : « Il paraîtrait au premier coup d'œil que jamais, dans un siècle plus célèbre par la science du gouvernement, par le génie et tous les talents de tous les genres, on n'a discuté avec plus de soin et de maturité une plus importante question. »

Les pages qui précèdent montrent l'importance historique de la publication des *Mémoires des évêques de France*. Nous n'insistons pas sur le soin que le savant éditeur a mis à nous donner un texte irréprochable et à l'accompagner de notes qui en précisent la portée. Son introduction mérite une lecture très attentive. Ce volume, par lequel débute la jeune et laborieuse *Société des archives religieuses de la France*, lui fait le plus grand honneur. Il contribuera à augmenter le nombre et l'ardeur des sympathies qui sont allées à elle dès le jour de sa fondation[2].

Dom J.-M. BESSE.

[1] P. 364.

[2] On annonce, pour les années 1902 et 1903, la publication des travaux suivants : *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, par MM. Bourilly et de Vayssière ; — *Les épreuves des Églises de France pendant les guerres de religion*, par M. Le Grand ; — *Nonciatures de Paul III depuis son avènement jusqu'à la mort de François Ier (1534-1547)*, par G. Salles.

Revue des Questions Historiques, vol. LXXII, 1er octobre 1902.